WORLD Policy Analysis Center

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS

Versión Gros Caracteres
décembre 2016

Évaluation de l'action nationale en matière du droit à l'éducation des enfants handicapés

En 2006, l'ONU a adopté la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), un accord mondial historique par lequel les pays se sont engagés à promouvoir, protéger et garantir les droits humains des personnes handicapées. Au cours de la dernière décennie, 168 pays et territoires ont ratifié la CDPH, ce qui en fait l'un des traités de droits de l'homme les plus rapidement ratifiés dans l'histoire. Cette série de fiches d'information du Centre d'analyse des politiques mondiales examine la mesure dans laquelle les pays ont promulgué et adopté

des droits constitutionnels, des lois et des politiques compatibles avec les engagements de la CDPH.

Contexte

- La CDPH souligne constamment l'importance du droit à une éducation de qualité pour les personnes handicapées et l'article 24 demande expressément aux États parties «d'assurer l'exercice de ce droit sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances» en faisant en sorte que «le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire à tous les niveaux et offre, tout au long de la vie, des possibilités d'éducation.»

- D'importants obstacles à l'éducation et des possibilités d'apprentissage pertinents pour les enfants handicapés persistent, et les enfants handicapés ont été décrits comme «l'un des groupes les plus marginalisés et exclus en ce qui concerne l'éducation». Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, les taux de scolarisation des enfants handicapés sont généralement inférieurs de 30 à 50 points de pourcentage à ceux de leurs pairs sans handicaps.

- En plus de l'accès à l'éducation, les obstacles à l'achèvement persistent; les résultats d'une enquête de santé menée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans 51 pays ont révélé des taux d'achèvement du cycle primaire plus faibles chez les personnes ayant des incapacités que chez ceux qui n'en avaient pas. Les

études révèlent également des lacunes dans la fourniture d'une éducation inclusive, comme l'intégration des enfants handicapés dans les systèmes éducatifs traditionnels.

- En inscrivant les droits à l'éducation des enfants handicapés dans les constitutions et en promulguant et mettant en œuvre des lois et des politiques qui garantissent aux enfants handicapés l'accès à une éducation intégrée et inclusive, les pays peuvent prendre des mesures importantes pour élargir leurs possibilités d'éducation et remédier à cette iniquité persistante.

Résultats

Lacunes dans les protections fondamentales

- Seulement 28% des 193 constitutions garantissent explicitement le droit à l'éducation des enfants handicapés.

- Cependant, ces droits deviennent de plus en plus fréquents. 63% des constitutions adoptées en 2010 ou ultérieurement garantissent le droit à l'éducation des enfants handicapés contre seulement 14% de celles adoptées avant 1990.

- 8% des constitutions ont des dispositions qui permettent aux pays de promouvoir le plein exercice des droits à l'éducation des enfants handicapés.

Lacunes dans les lois et politiques nationales

- Près de la moitié des pays (44%) fournissent un soutien pour intégrer les enfants handicapés dans la même salle de classe que leurs pairs. Une somme supplémentaire de 39% au moins intègre les enfants handicapés dans les mêmes écoles. Des études ont révélé que l'intégration peut améliorer les résultats d'apprentissage pour les enfants handicapés.

- Pourtant, 5% des pays n'ont pas de dispositions pour les enfants handicapés dans le système scolaire public et 12% ne répondent à leurs besoins que dans des écoles séparées, quelques-unes limitées à certains types d'incapacité. Les enfants handicapés dans les pays à faible revenu sont les moins susceptibles d'être soutenus.

Carte: La constitution garantit-elle le droit à l'éducation pour les enfants handicapés?

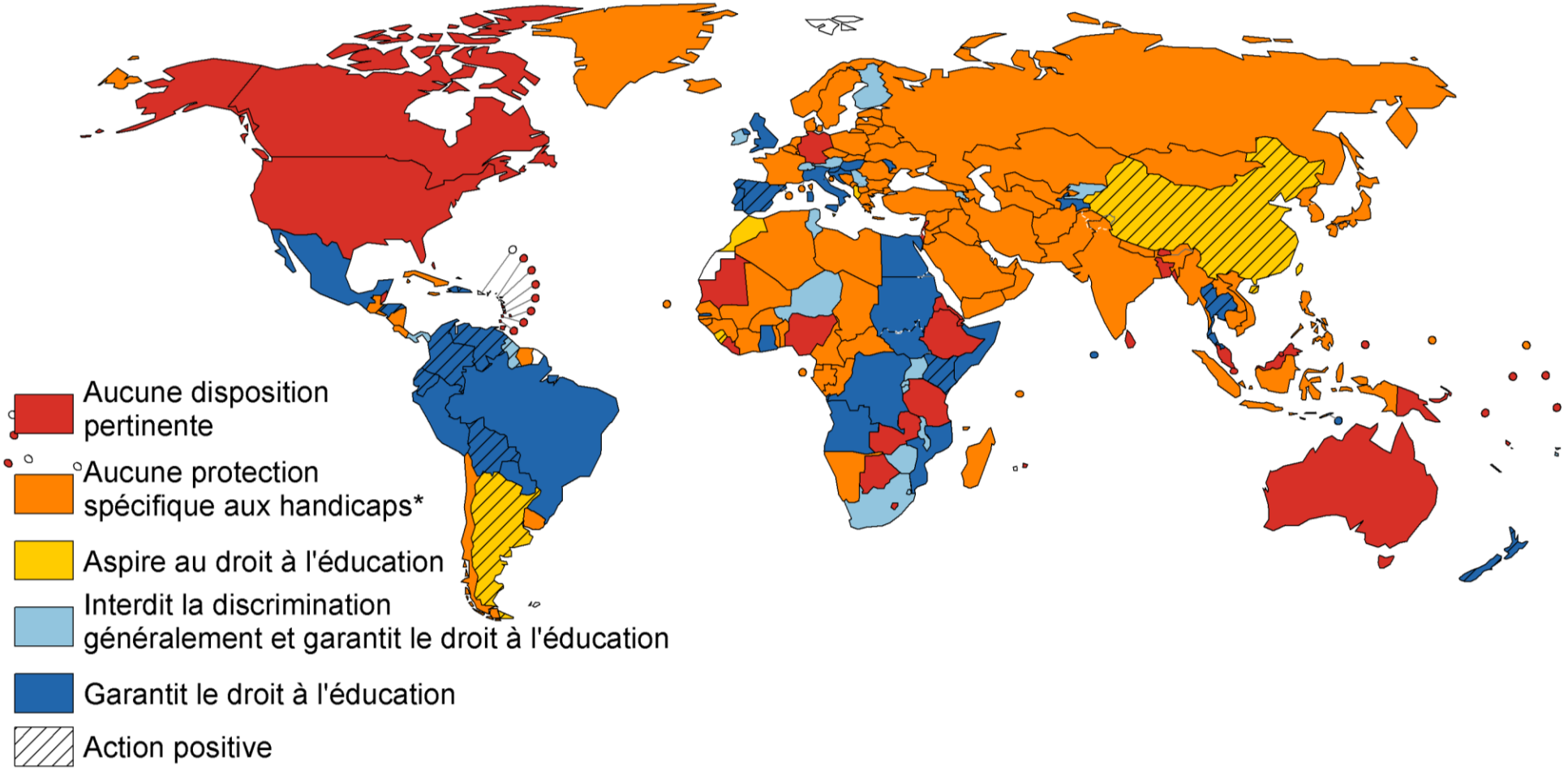

*Ces constitutions ne comprennent aucune protection spécifique aux personnes handicapées, mais elles garantissent généralement le droit à l'éducation. Cette carte est centrée sur les garanties constitutionnelles spécifiques pour les personnes handicapées.

Source: Le Centre d'analyse des politiques mondiales (WORLD), Base des données sur les constitutions, 2014

Graphique: Droits constitutionnels à l'éducation pour les enfants handicapés par année d'adoption de la constitution

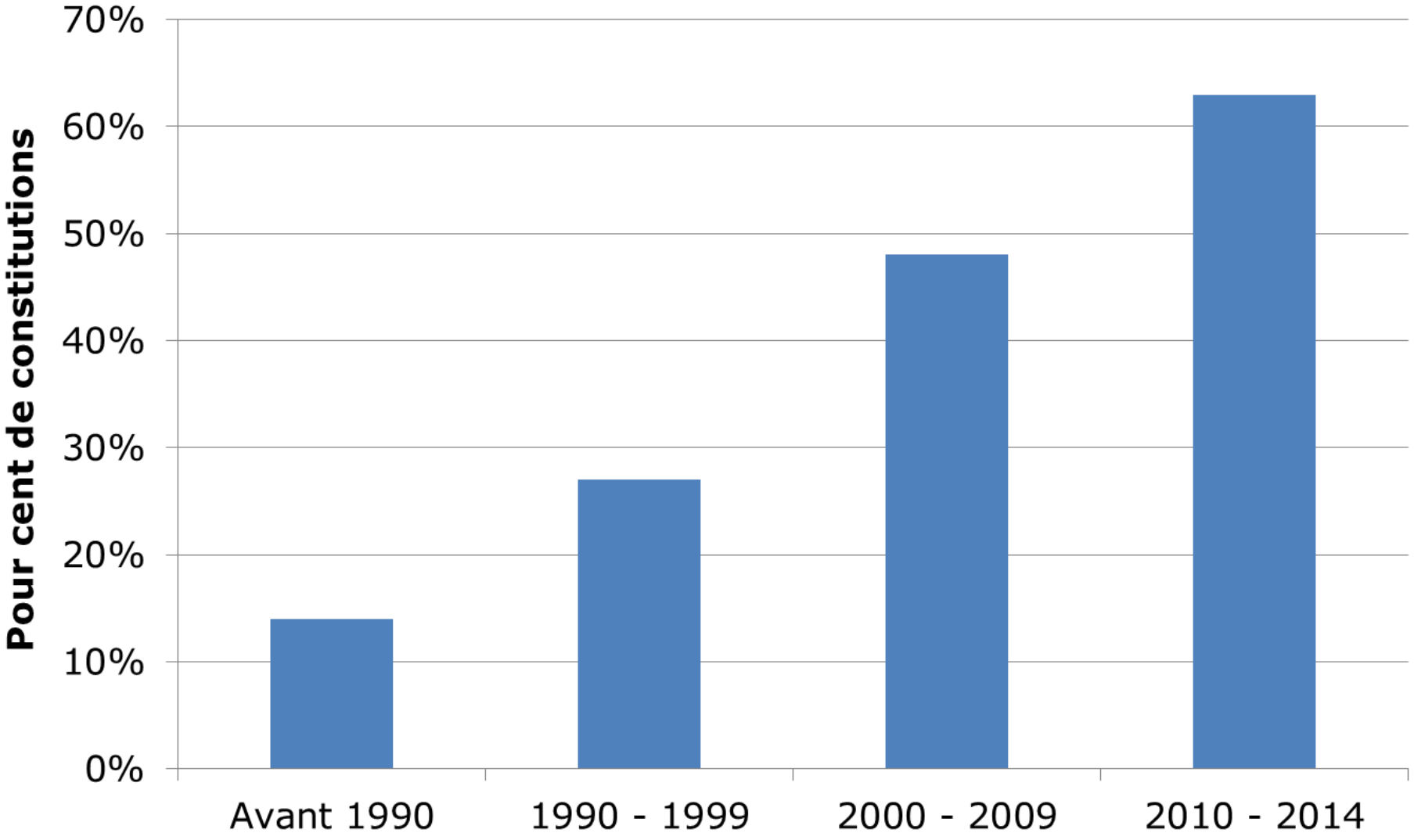

Source : Le Centre d'analyse des politiques mondiales (WORLD), base des données sur les constitutions, 2014

Tableau: Disponibilité de l'éducation inclusive pour les enfants handicapés par groupe de revenu

Niveau d'intégration des enfants handicapés	Pays à faible revenu	Pays à revenu intermédiaire	Pays à revenu élevé	Pays au total
Aucune éducation spéciale pour les enfants handicapés offerte dans le système scolaire public	5 (18%)	3 (4%)	0 (0%)	**8 (5%)**
Enfants handicapés fréquentent des écoles différentes du système public	5 (18%)	13 (15%)	2 (4%)	**20 (12%)**
Enfants handicapés peuvent fréquenter les mêmes écoles que leurs pairs mais ne sont pas nécessairement enseignés dans les mêmes salles de classe	12 (43%)	43 (51%)	9 (18%)	**64 (39%)**
Enfants handicapés peuvent être enseignés dans les mêmes salles de classe que leurs pairs	6 (21%)	26 (31%)	39 (78%)	**71 (44%)**

Source: Centre d'analyse des politiques mondiales (WORLD), base de données sur l'éducation, 2014

À propos de WORLD: Le Centre d'analyse des politiques mondiales (WORLD) vise à améliorer la quantité et la qualité des données comparatives mondiales sur les politiques touchant la santé humaine, le développement, le bien-être, et l'équité. Avec ces données, WORLD informe les débats politiques, facilite des études comparatives sur le progrès, la faisabilité, et l'efficacité des politiques, et avance les efforts pour engager la responsabilité des décideurs.

© Décembre 2016 WORLD Policy Analysis Center

worldpolicycenter.org **world@ph.ucla.edu**